

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 1er avril 2026 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20260401-725

RATIFICATION - ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT -
COMITÉ EXÉCUTIF - CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier la participation de Cecilia Macedo, conseillère municipale, à titre de représentante du maire, à l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon, le 20 mars 2026 à Montréal, au montant de 69,38 \$.

(CT:1891777)
(SD-2026-1391)

CE-20260401-726

RECOMMANDATION AU CONSEIL - IMPOSITION - AVIS DE
RÉSERVE POUR FINS MUNICIPALES - LOTS 1 642 131, 1 642
137, 4 202 509, 4 202 510 ET 4 202 511

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de décréter l'imposition d'un avis de réserve pour fins de réserve foncière et d'infrastructures municipales sur les lots 1 642 131, 1 642 137, 4 202 509, 4 202 510 et 4 202 511 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan du cadastre du Québec, et ce, conformément à la Loi concernant l'expropriation, laquelle prévoit:

1° que la réserve entre en vigueur à la date de l'inscription d'un avis d'imposition de réserve sur le registre foncier et le demeure pour une période maximale de 4 ans;

2° que la réserve interdit, pendant sa durée, toute construction, amélioration et addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, à l'exception des réparations nécessaires;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder à la préparation et à la publication d'un avis d'imposition d'une réserve à des fins municipales sur lesdits lots.



(SD-2026-1406)

CE-20260401-727

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ASSUJETTISSEMENT -
DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 6 648 008

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'assujettir au droit de préemption le lot 6 648 008 du cadastre du Québec, pour une période de 10 ans, et ce, pour l'ensemble des fins municipales prévu au Règlement numéro L-12947, à savoir:

voie publique et infrastructure municipale;
espace public et parc;
conservation de milieux naturels;
habitation;
équipement collectif;
équipement institutionnel;
conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ou réserve foncière;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les démarches requises ainsi qu'à préparer, notifier et publier les avis d'assujettissement au droit de préemption pour cet immeuble.

(SD-2026-1424)

CE-20260401-728

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 18 mars 2026 à 9 h 01.

(SD-2026-1483)

CE-20260401-729

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 18 mars 2026 à 9 h 25.

(SD-2026-1483)

Les discussions sur les points 28.1, 28.2, 28.3, 28.4, 28.5 et 28.6 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260401-730

OCTROI - CONTRAT DOS-3419



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-3419, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'événements anti-explosion des silos d'entreposage des granules, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Fike Canada inc.
170 852,85 \$.

(CT:1887909)
(SD-2026-875)

CE-20260401-731

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-3419

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 145 513 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat d'acquisition d'événements anti-explosion des silos d'entreposage des granules, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(CT:1887909)
(SD-2026-875)

CE-20260401-732

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3328

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-3328, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'aliénation d'un immeuble municipal, soit le lot 6 334 631 du cadastre du Québec (terrain vacant avec l'obligation de construire), le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Développement Nordo inc.
206 000 \$, excluant les taxes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1294)

CE-20260401-733

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3329



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3329, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'aliénation d'un immeuble municipal, soit le lot 1 785 721 du cadastre du Québec (terrain vacant avec l'obligation de construire), le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Développement Nordo inc.
334 000 \$, excluant les taxes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1298)

CE-20260401-734

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3330

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3330, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'aliénation d'un immeuble municipal, soit le lot 6 666 264 du cadastre du Québec (terrain vacant avec l'obligation de construire), le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

TGCL inc.
301 001 \$, excluant les taxes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1299)

CE-20260401-735

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3331

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3331, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'aliénation d'un immeuble municipal, soit le lot 6 665 697 du cadastre du Québec (terrain vacant avec l'obligation de construire), le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Design Boréal Prestige inc.
269 500 \$, excluant les taxes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1303)

CE-20260401-736

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REFUSÉE -
ABDELHAFID MANSOUR ET SAMIRA IKKOUR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-165 de Abdelhafid Mansour et Samira Ikkour, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une résidence d'un logement isolée sur le lot 1 636 924 du cadastre du Québec, 715, rue Olivar-Asselin, une marge avant minimale proposée de 4,5 mètres alors qu'un minimum de 6,67 mètres est prescrit, considérant:

l'argumentaire des requérants;

que les conditions afférentes aux exigences d'octroi d'une dérogation mineure prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme ne sont pas respectées;

que le bâtiment serait implanté plus près de la rue que les bâtiments voisins, ce qui pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

que l'application de la disposition visée par la demande n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-29.

(SD-2026-788)

CE-20260401-737

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 602
986 - PN-2026-0022

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 46 000 \$.

(SD-2026-1223)

CE-20260401-738

LISTE - PROGRAMME DE REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX, DE MAISONS LÉZARDÉES ET D'ADAPTATION DE DOMICILE - FÉVRIER 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide financière pour le mois de février 2026 dans le cadre des programmes de revitalisation des bâtiments patrimoniaux, de maisons lézardées et d'adaptation de domicile, prévus au Règlement numéro L-12659.

(SD-2026-1256)

CE-20260401-739

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIERE - LE REFUGE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Le Refuge de Laval visant l'octroi d'une contribution financière au montant maximal de 60 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide au démarrage de projets de logements à but non lucratif pour le projet du Refuge itinérance, visant à réaliser des travaux de réaménagement de la maison Saint-Joseph située sur les lots 1 637 761 et 1 637 780 du cadastre du Québec;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1891186)
(SD-2026-1338)

CE-20260401-740

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - NORTH STAR ACADEMY LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0173 de North Star Academy Laval, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel de 2 étages sur le lot 4 027 969 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-78.

(SD-2026-1371)

CE-20260401-741

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - MEHDI KARIMI NEJAD GHASRANI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2026-4 de Mehdi Karimi Nejad Ghasrani, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un logement à une habitation bifamiliale sur le lot 1 452 710 du cadastre du Québec, en retour d'une compensation d'un montant de 559 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-85.

(SD-2026-1374)

CE-20260401-742

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - DOMINIC WAGNAC ET AL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2026-5 de Dominic Wagnac et al., propriétaires, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation de 9 logements sur le lot 1 785 465 du cadastre du Québec, en contrepartie du paiement d'une compensation correspondant à 559 \$ pour chacune des cases exemptées, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 118 \$ pour 2 cases exemptées, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-86.

(SD-2026-1379)

CE-20260401-743

RÉSOLUTION ABROGÉE - DEMANDE D'EXEMPTION DE
CASES DE STATIONNEMENT ACCEPTÉE - DOMINIC
WAGNAC ET AL.



ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20260304-531, le comité exécutif acceptait la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2026-5 de Dominic Wagnac et al., propriétaires, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation de 9 logements sur le lot 1 785 465 du cadastre du Québec, en retour d'une compensation d'un montant de 559 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-58;

ATTENDU QUE des modifications aux plans ont été apportées et qu'une 2e case doit être exemptée;

ATTENDU QU'une nouvelle résolution doit être adoptée pour une exemption de 2 cases de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20260304-531.

(SD-2026-1379)

CE-20260401-744

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9494-7868 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0156 de 9494-7868 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée sur le lot 1 731 679 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-87.

(SD-2026-1382)

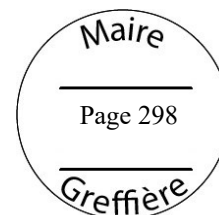
CE-20260401-745

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - INNVEST NOMINEE IV LTD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0177 de Innvest Nominee Iv ltd, propriétaire, à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée sur le lot 1 730 865 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-88.

(SD-2026-1386)



CE-20260401-746

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
IMELDA ESPINOZA ROJAS ET ANDREA THANASI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0188 de Imelda Espinoza Rojas et Andrea Thanasi, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 097 755 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-90.

(SD-2026-1389)

CE-20260401-747

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - PIERRE
VIAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0005 de Pierre Viau, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 059 595 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-92.

(SD-2026-1390)

CE-20260401-748

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LES
HABITATIONS PLACE RENAUD INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0013 de Les Habitations Place Renaud inc., à l'effet de permettre le lotissement pour la construction de 2 habitations multifamiliales isolées de 3 étages sur les lots 1 653 382 et 1 653 380 (lots projetés 6 708 774 et 6 708 775) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-93.

(SD-2026-1392)

CE-20260401-749

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - EMILIE
GREFFE ET JESSICA FRAPPIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0014 de Emilie Greffe et Jessica Frappier, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 266 683 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-94.

(SD-2026-1393)

CE-20260401-750

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 6 445 499 - PN-2026-0042

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 197 200 \$.

(SD-2026-1497)

CE-20260401-751

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 919, rue Melville, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-600357-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 18 décembre 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2026-293)

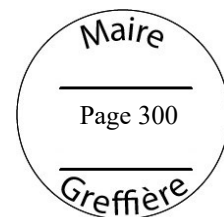
CE-20260401-752

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'ajustement de la signalisation de stationnement pour les besoins du centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50145-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 15 mai 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;



d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de porte pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2026-408)

CE-20260401-753

MODIFICATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la modification de la signalisation de stationnement du côté nord de la rue Jules-Brillant, sur une distance d'environ 100 mètres à l'ouest de la rue Jacques-Bureau, afin d'y alléger les contraintes, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50408-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 18 décembre 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer la modification de cette signalisation.

(SD-2026-455)

CE-20260401-754

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver des honoraires supplémentaires au montant de 47 412,81 \$, requis pour défrayer le coût des services de surveillance de Shellex Groupe Conseil inc., prévus au contrat DOS-2125, en lien avec les travaux d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue et de pavage dans le rang de l'Équerre.

(CT:1885823)
(SD-2026-580)

CE-20260401-755

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13182 - CONTRAT DOS-2125

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

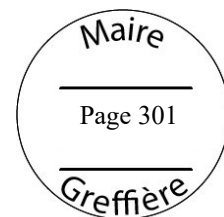
de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13182, un montant de 43 295 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1885823)
(SD-2026-580)

CE-20260401-756

**APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Laval concernant l'octroi d'une aide financière au montant de 13 887 070 \$, dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033, pour le dossier numéro 2038129;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention;

d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout autre document requis dans le cadre de la convention, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2026-1134)

CE-20260401-757

APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Laval au montant de 12 186 951 \$, dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023-2033, pour le dossier numéro 2038130;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville la dite convention;

d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout autre document requis dans le cadre de la convention, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2026-1135)

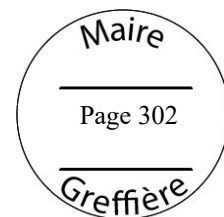
CE-20260401-758

DÉPÔTS ET AUTORISATIONS - AVIS DE CONTAMINATION -
LOT 3 157 075

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte:

de la lettre «Engagement d'enregistrement au registre foncier d'un avis de contamination» daté du 21 mai 2015;



du «Formulaire d'attestation - Résumé de l'étude de caractérisation» daté du 27 mars 2018;

du rapport «Résumé de l'étude de caractérisation - Prolongement de la rue des Jacinthes à Laval» daté du 26 mars 2018;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer et à publier l'avis de contamination requis sur le lot 3 157 075 du cadastre du Québec;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer l'avis de contamination, sans que la signature de la greffière soit requise;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre une copie de l'avis de contamination au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de signer et transmettre tout document afférent à cet effet, en conformité avec les procédures prévues par la réglementation applicable.

(SD-2026-1319)

CE-20260401-759

RÉSOLUTION AMENDÉE - PROMESSE DE CRÉATION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20240724-2627, le comité exécutif acceptait l'offre de Martin Beauchamp, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville gratuitement, une servitude sur une partie du lot 6 357 408 du cadastre du Québec (antérieurement lot 5 174 648 avant lotissement), le tout tel que montré et décrit aux plans et descriptions techniques préparés par Jody Ferland, arpenteur-géomètre, le 21 mai 2024 sous le numéro 2175 de ses minutes, nécessaire à des fins de travaux d'infrastructures du projet intégré PAM 48290 «Square Véridis»;

ATTENDU QUE les noms du propriétaire et de l'arpenteur-géomètre sont erronés;

EN CONSÉQUENCE IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20240724-2627 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'accepter l'offre de 9310-4826 Québec inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville gratuitement, une servitude sur une partie du lot 6 357 408 du cadastre du Québec (antérieurement lot 5 174 648 avant lotissement), le tout tel que montré et décrit aux plans et descriptions techniques préparés par Jordy Ferland, arpenteur-géomètre, le 21 mai 2024 sous le numéro 2175 de ses minutes, nécessaire à des fins de travaux d'infrastructures du projet intégré PAM 48290 «Square Véridis»;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes».

(SD-2026-1331)

CE-20260401-760

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTION
AMENDÉE - AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-
2586**

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20260310-200, le conseil autorisait un mandat à Les Services EXP inc. au montant de 379 532,48 \$, concernant les services professionnels en ingénierie pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant les travaux de mise aux normes de l'atelier mécanique et de soudure du garage secteur 3;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la pièce jointe d'offre de service ainsi qu'au sommaire décisionnel SD-2026-684 quant à l'adresse visée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20260310-200 afin que l'adresse du garage du secteur 3 inscrite dans l'offre de service et au sommaire décisionnel SD-2026-684 se lise «1550, boulevard Chomedey», situé dans le district 11-Le Carrefour;

de remplacer l'offre de service jointe au sommaire décisionnel numéro SD-2026-684 par l'offre de service jointe au présent sommaire décisionnel.

(SD-2026-1443)



À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière